



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 8 février 2016

Note à l'attention des membres du CTP
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Remarques des représentants FO et avis formulé sur les projets de réorganisation de la DECS et de la DIAT

Rédigée à l'initiative des représentants du personnel Force Ouvrière en CTP, cette note vient en complément du communiqué qui vous a été remis ce jour en préambule de la séance à laquelle nous avons décidé de ne pas participer.

Vous trouverez ci-dessous les remarques et questionnements émis pour chacun des deux projets par les personnels et leurs représentants et invitons l'Administration à bien vouloir leur apporter enfin des réponses. Globalement, ils ne se sont pas sentis associés à ces projets et ne savent pas, pour la plupart d'entre eux, quel(s) poste(s) ils vont être amenés à occuper et dans quelles conditions.

Projet réorganisation DECS :

- Les agents ne savent pas ce qu'ils vont faire et comment ils vont le faire. Ils ne savent pas où ils vont être. Ils s'interrogent sur cette non transparence qui crée un climat anxigène, de mal être.
- Qu'est-il advenu des remarques et propositions des agents formulée lors d'une réunion de « concertation » de novembre dernier ? Ils ont le sentiment d'une illusion de participation à la réorganisation.
- Qui sera chargé de ce qui est réalisé en amont de l'ouverture des droits des dossiers d'instruction et à quel endroit dans l'organigramme il sera situé ?
- La partie « mémoire » va être rattachée aux archives départementales alors qu'il y a une partie instruction !
- Les agents soulignent qu'il y a eu deux réorganisations en à peine 18 mois. L'enchaînement des réorganisations est incompris et fait perdre du sens au travail que chacun tente d'accomplir. Faut-il s'attendre à une nouvelle réorganisation dans quelques mois ?
- Des agents actuellement en poste décalage grade/fonction ne connaissant pas leur place dans le nouvel organigramme, craignent de perdre la prime idoine. De même, des agents de catégorie B qui semblent peut-être fléchés sur des postes de catégorie A s'interrogent sur l'octroi de cette même prime.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

- Si l'instruction des dossiers de subvention est séparée, que feront dorénavant les agents affectés dans la partie action sportive ?
- Quels sont les liens et l'articulation entre les Ressources et les 2 autres services ?
- Pour ce qui de la polyvalence défendue par Mme Tachon, il convient de rappeler que celle-ci se fait au détriment de la spécialisation (voir en ce sens la dernière réorganisation de la DRH).
- A la MD68 : 4 agents actuellement sont en charge de l'instruction et font par ailleurs du secrétariat (gestion des congés, rtt, courrier etc.) Comment cela va-t-il se passer concrètement à la médiathèque avec le départ de 3 d'entre eux dans un nouveau service au NHD ?
- Une personne s'occupe de l'instruction pour les collègues. Si son poste est délocalisé et revu, comment va-t-elle accomplir ses missions alors que par ailleurs, elle est la seule à savoir les faire ?
- Que devient l'emploi de chef de service adjoint actions éducatives qui n'est pas supprimé alors qu'il n'apparaît plus sur le nouvel organigramme ?
- Les agents sont dubitatifs sur la transversalité attendue ...

Projet réorganisation DIAT :

- Les agents estiment avoir été insuffisamment consultés, voire pas du tout (seulement une réunion le 16/12/2015 dont le thème était « que feront-ils demain? »). Ils ont d'ailleurs été prévenus de cette réunion par mail le vendredi pour le lundi. Les propositions qu'ils ont faites n'ont pas été retenues. Il y a eu des questions mais pas de réponses précises. La réunion s'est tenue au delà de 12h de telle manière que les agents n'ont pu participer à la minute de silence nationale en hommage aux victimes des attentats.
- Les agents sont inquiets quant à des mutations d'office suite à la suppression de leurs postes. Ils ne savent pas où ils vont être reclassés. Aucune réponse ne leur a été apportée. Certains agents ont déjà quitté les services par mobilité interne, mais ceux qui n'ont pas eu cette « chance » s'estiment lésés (principe du dernier concerné = le moins bien servi).
- Ils s'interrogent sur les modalités d'accompagnement des reclassements par la DRH. Où vont-ils exercer ? Y-aura-t-il des déménagements ? Y-aura-t-il un impact sur leur rémunération (quid de la NBI, des primes décalage grade/fonction, du régime indemnitaire complémentaire perçu par certains) ?
- Lors de la réunion du 18/01/2016 encadrée par le DGS, les agents regrettent que l'organigramme projeté à l'écran ait été illisible et qu'aucune copie papier ne leur ait été remise.
- L'unité Progos manque de clarté. Il convient de préciser les fonctions de l'instructeur et du gestionnaire Progos.
- Un agent va partir en congé maternité mais ne sait pas si son poste va ou non être supprimé (à priori oui). Il ne sait pas où il va exercer à son retour courant de cet été.

Conclusions :

Au travers des retours des agents, nous avons constaté qu'il n'y a pas eu de véritable concertation. L'organisation proposée est censée donner plus de visibilité sur les politiques départementales. Néanmoins, lorsqu'un élu ou un usager souhaitera obtenir des informations sur le Sport, la Culture ou l'Education, il ne saura concrètement pas à qui s'adresser.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

A l'unanimité, nous pensons qu'il ne faut pas séparer la cellule instruction des subventions du service développement. Nous pensons que cela créera un risque de cloisonnement, amplifié si le service développement doit déménager à la médiathèque comme cela est envisagé. Nous allons ainsi nous retrouver dans une situation analogue à celle où les dossiers étaient traités à la DAT et également dans les services.

Pour notre part, au regard du fonctionnement des collèges qui touche aussi bien la partie financière, les logements de fonction, la carte scolaire et la coordination avec les autres services du département (DIMO, DSI, DRH, MDPH...), on ne peut résumer cette part importante de l'activité à une simple unité.

A l'évidence et malgré les promesses affichées au début de la démarche de réorganisation, tout le monde ne s'y retrouve pas tant chez les encadrants que chez les autres agents. Tous sont perplexes.

Par conséquent, au regard des nombreuses suppressions d'emploi induites par ces réorganisations, du peu de lisibilité des projets, des questions d'ordre individuel qui restent en suspens, de l'absence de volonté de permettre à tous les agents de s'exprimer auprès de leurs représentants sur les projets, nous vous informons que nous émettons un avis défavorable sur les projets présentés.

Enfin, la suppression de nombreux postes induira mécaniquement une baisse du nombre d'agents bénéficiant d'avancements de grade au regard des ratios d'avancement existants. Vous comprendrez que cela n'est pas acceptable pour Force Ouvrière.

Les représentants FO du personnel
siégeant en CTP

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr